

# La Voix

de la Haute-Marne

## AVIS IMPORTANT

Le tarif d'insertion au millimètre d'annonce légale de 40 signes et espaces, fixé par l'arrêté interministériel du 21 décembre paru au Journal Officiel du 6 décembre 2017 est dans le **département de la Haute-Marne de 1,78 €** pour l'année 2020. Aucune remise ni ristourne n'est autorisée (article 5).

## Annonces administratives

### PRÉFECTURE DE LA HAUTE-MARNE

## AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Conformément au Code de l'Environnement et à l'arrêté préfectoral n°52-2020-02-107 du 18/02/2020, il sera procédé du 16 mars 2020 au 10 avril 2020, sur la consultation du public portant sur la demande présentée par la société **IMANY** qui a déposé un dossier de demande d'enregistrement pour le projet de création d'une plateforme logistique dédiée au stockage de pièces pour le compte de la société **FREUDENBERG SEALING TECHNOLOGIES**, qui hébergera également une ligne d'assemblage des pièces, sur le territoire de la commune de **LANGRES**, au sein de la zone d'activité « Les Nouvelles Franchises ». Le public pourra prendre connaissance du dossier en mairie de **LANGRES** suivants les horaires d'ouverture au public :

- le lundi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h ;
- le mardi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h ;
- le mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h ;
- le jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h ;
- le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Au cours de ces ouvertures au public, les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet ou être annexées à ce dernier, si elles sont remises par écrit. Elles pourront également être adressées par courrier à :

Bureau de l'environnement, des ICPE et des Enquêtes Publiques  
52011 CHAUMONT CEDEX  
BP 42011

ou par courrier électronique : [prefcp@haute-marne.gouv.fr](mailto:prefcp@haute-marne.gouv.fr).

Le dossier de demande d'enregistrement et l'avis de consultation du public sont consultables sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : <http://www.haute-marne.gouv.fr/Politiques-publiques/Risques-naturels-et-technologiques/Installations-classes-pour-la-protection-de-l-environnement/Autorisations-et-enregistrements/>

L'autorité compétente pour statuer sur la demande d'enregistrement est le Préfet de la Haute-Marne et la décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un enregistrement assorti de prescriptions ou une instruction de la demande selon la procédure d'autorisation assujettie à étude d'impact, étude de dangers et enquête publique ou un refus.

2003381

## PRÉFÈTE DE LA HAUTE-MARNE

### AVIS

**Protection de captages d'alimentation en eau potable sur la commune de VALS-DES-TILLES (commune associée du MUSSEAU)**

Par arrêté préfectoral du 26/04/2019, ont été déclarées d'utilité publique la dérivation des eaux et la mise en place des périmètres de protection réglementaire des sources de la Fontaine au Bois et de la Demoiselle, sises sur le territoire de VALS-DES-TILLES (Commune associée de MUSSEAU) et exploitées par la commune.

Cet arrêté sera affiché pour une durée de deux mois à la Mairie de VALS-DES-TILLES.

2003768



COMMUNES DE  
VILLEGUSIEN-LE-LAC  
ET HEULLEY-COTTON

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de Plan Local d'Urbanisme d'HEULLEY-COTTON et des zones d'assainissement de VILLEGUSIEN-LE-LAC et HEULLEY-COTTON

En application des dispositions de l'arrêté n°AR-001/2020 de M. le Président de la Communauté de Communes d'AUBERNE VINGEANNE ET MONTSAUGONNAIS, le Plan Local d'Urbanisme d'HEULLEY-COTTON et les zones d'assainissement de VILLEGUSIEN-LE-LAC et HEULLEY-COTTON seront soumis à l'enquête publique du lundi 24 février 2020 au mercredi 25 mars 2020 inclus.

M. Jean-Jacques RENAUD a été désigné Commissaire Enquêteur.

Pendant le délai susvisé, chacun pourra prendre connaissance des dossiers :

- à la Mairie de VILLEGUSIEN-LE-LAC aux jours et heures habituels d'ouverture (le mardi de 10h00 à 12h00, le mercredi de 15h00 à 17h00, le vendredi de 16h00 à 18h00) ;
- à la Mairie déléguée d'HEULLEY-COTTON aux jours et heures habituels d'ouverture (le lundi, mardi et mercredi de 9h00 à 11h30 et le jeudi de 9h00 à 17h30) ;
- sur le site internet de la CCAVM à l'adresse : <http://www.ccavm.fr/> ;
- Chacun pourra consigner éventuellement ses observations :
- sur les registres d'enquête présents à la Mairie de VILLEGUSIEN-LE-LAC ;
- en les adressant par écrit à M. le Commissaire-Enquêteur, Mairie de VILLEGUSIEN-LE-LAC, 7 Rue de l'Église Saint Denis, 52190 VILLEGUSIEN-LE-LAC, le quel les annexera au registre ;
- en les adressant pas mail à l'adresse électronique suivante : [mairie.villeguisienlac@orange.fr](mailto:mairie.villeguisienlac@orange.fr) ;
- Une permanence sera assurée par M. le Commissaire Enquêteur à la Mairie de VILLEGUSIEN-LE-LAC et à la mairie déléguée d'HEULLEY-COTTON afin de répondre aux demandes d'informations présentées par le public ;

- Lundi 24 février 2020, de 9h00 à 12h00 à la mairie de VILLEGUSIEN-LE-LAC ;  
- Samedi 14 mars 2020, de 9h00 à 12h00 à la mairie de VILLEGUSIEN-LE-LAC ;  
- Samedi 21 mars 2020, de 9h00 à 11h00 à la mairie déléguée d'HEULLEY-COTTON ;  
- Mercredi 25 mars 2020, de 14h00 à 17h00 à la mairie de VILLEGUSIEN-LE-LAC.

2002414



## AVIS

Approbation du Schéma de Coherence Territoriale du Pays de CHAUMONT

Par délibération du 13/02/2020, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays de Chaumont a approuvé le Schéma de Coherence Territoriale du Pays de Chaumont.

Cette délibération fait l'objet d'un affichage :

- Dans les locaux de Syndicat Mixte du Pays de Chaumont, 40 bis avenue Foch, 52 000 CHAUMONT ;
- Au siège de la Communauté d'Agglomération de Chaumont, C.Sam, 5 Avenue Emile Cassez, 52 000 CHAUMONT ;
- Au siège de la Communauté de Communes des Trois Forêts, bâtiment « le chameau », 4 Route de Châtillon, 52 120 CHÂTEAUVILLAIN ;
- Au siège et dans les locaux de la Communauté de Communes des Trois Forêts : Grand-Rue, 52 150 LILLOUD / Site d'Andelot : 87 Rue de la division Lederc, 52 700 ANDELOT-BLANCHEVILLE ;
- Dans les Mairies des Communes du Périmètre du SCOT du Pays de Chaumont :  
- A la Préfecture de la Haute-Marne.  
La délibération et le dossier de SCOT du Pays de Chaumont approuvé peuvent être consultés dans les locaux du Syndicat Mixte du Pays de Chaumont, et télé-chargés sur le site internet du Syndicat Mixte du Pays de Chaumont (rubrique Scott) : [www.pays-chaumont.com](http://www.pays-chaumont.com) ainsi que dans les locaux des EPCI membres du Pays de Chaumont, aux jours et horaires habituels d'ouverture.

2003343

## COMMUNE DE LAVILLENEUVE-AU-ROI

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Plan de zonage d'assainissement

Le Maire de LAVILLENEUVE-AU-ROI par arrêté en date du 18/02/2020 a ordonné l'ouverture d'une Enquête Publique portant sur le Plan de Zonage d'Assainissement.

A cet effet, le Tribunal Administratif a désigné, en date du 22/01/2020, en qualité de commissaire-enquêteur, M. Régis LOUIS.

Il sera procédé à une Enquête Publique portant sur le zonage d'assainissement du 10 mars 2020 au 10 avril 2020 inclus. Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraplé par le Commissaire-Enquêteur, seront tenus à la disposition du public en Mairie de la Commune, pendant la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie.

Le public pourra prendre connaissance du dossier sur place en Mairie, et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions :

- sur le registre ouvert à cet effet tenu en Mairie ;
- ou par écrit en adressant les correspondances au Commissaire-Enquêteur : Mairie de LAVILLENEUVE-AU-ROI 1, Place de la Mairie

52330 LAVILLENEUVE-AU-ROI, avec mention sur l'enveloppe « Zonage d'assainissement » ou à l'attention de M. Régis LOUIS,

- ou par courrier électronique envoyé à l'adresse : [mairie.lavilleneuveauroi@orange.fr](mailto:mairie.lavilleneuveauroi@orange.fr) avec mention : « Objet : Zonage d'assainissement » ;

Le Commissaire-Enquêteur sera présent à la Mairie de LAVILLENEUVE-AU-ROI :

- Le 10/03/2020 de 9h à 12h ;
- Le 10/04/2020 de 14h à 17h.

A l'issue de l'enquête Publique, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur à la Mairie et à la Préfecture de Haute-Marne aux jours et heures habituels d'ouverture, dès qu'ils seront reçus et pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête Publique.

A LAVILLENEUVE-AU-ROI,  
le 18/02/2020  
2003360

## COMMUNE D'AUBEPERRE-SUR-AUBE

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le maire d'AUBEPERRE-SUR-AUBE par arrêté en date du 19/02/2020 a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le plan de zonage d'assainissement.

A cet effet, le Tribunal Administratif a désigné, en date du 22/01/2020, en qualité de commissaire-enquêteur, M. Patrick RAMBOUR.

Il sera procédé à une Enquête Publique portant sur le zonage d'assainissement du 16 mars 2020 au 16 avril 2020 inclus. Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraplé par le Commissaire-Enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie de la commune, pendant la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le public pourra prendre connaissance du dossier sur place en mairie, et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions :

- sur le registre ouvert à cet effet tenu en mairie ;
- ou par écrit en adressant les correspondances au Commissaire-Enquêteur : Mairie d'AUBEPERRE-SUR-AUBE 37, rue du Moulin

52210 AUBEPERRE-SUR-AUBE, avec mention sur l'enveloppe « Zonage d'assainissement » ou à l'attention de M. Patrick RAMBOUR ;

- ou par courrier électronique envoyé à l'adresse : [mairieaubepierre@wanadoo.fr](mailto:mairieaubepierre@wanadoo.fr) avec mention : « Objet : Zonage d'assainissement » ;

Le Commissaire enquêteur sera présent à la mairie d'AUBEPERRE-SUR-AUBE :

- Le 16/03/2020 de 10h à 12h ;
- Le 28/03/2020 de 10h à 12h ;
- Le 16/04/2020 de 10h à 12h.

A l'issue de l'enquête publique, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie et à la Préfecture de Haute-Marne aux jours et heures habituels d'ouverture, dès qu'ils seront reçus et pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête publique.

A AUBEPERRE-SUR-AUBE,  
le 19/02/2020  
2003393

## COMMUNE D'AZANVILLE

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Zonage d'assainissement

Le maire d'AZANVILLE (52120) par arrêté en date du 18/02/2020 a ordonné l'ouverture d'une Enquête Publique portant sur le plan de zonage d'assainissement.

A cet effet, le Tribunal Administratif a désigné, en date du 22/01/2020, en qualité de commissaire-enquêteur, M. Régis LOUIS.

Il sera procédé à une Enquête Publique portant sur le zonage d'assainissement du 10 mars 2020 au 10 avril 2020 inclus. Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraplé par le Commissaire-Enquêteur, seront tenus à la disposition du public en Mairie de la commune, pendant la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie.

Le public pourra prendre connaissance du dossier sur place en Mairie, et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions :

- sur le registre ouvert à cet effet tenu en Mairie ;
- ou par écrit en adressant les correspondances au Commissaire-Enquêteur : Mairie d'AZANVILLE 2, Rue de l'Église

52120 AZANVILLE, avec mention sur l'enveloppe « Zonage d'assainissement » ou à l'attention de M. Régis LOUIS ;

- ou par courrier électronique envoyé à l'adresse : [mairie.azanville@outlook.fr](mailto:mairie.azanville@outlook.fr) avec mention : « Objet : Zonage d'assainissement » ;

Le Commissaire-Enquêteur sera présent à la Mairie d'AZANVILLE pour le zonage d'assainissement d'AZANVILLE :

- Le 10/03/2020 de 14h à 17h ;
- Le 10/04/2020 de 9h à 12h.

A l'issue de l'enquête Publique, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur à la Mairie et à la Préfecture de Haute-Marne aux jours et heures habituels d'ouverture, dès qu'ils seront reçus et pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête Publique.

A AZANVILLE, le 18/02/2020  
2003363

## AVIS

### PRÉFÈTE DE LA HAUTE-MARNE

**Protection de captages d'alimentation en eau potable sur la commune d'ALLICHAMPS**

Par arrêté préfectoral du 30/01/2019, ont été déclarées d'utilité publique la dérivation des eaux et la mise en place des périmètres de protection réglementaire de la source du Lavoir, sise sur le territoire d'ALLICHAMPS et exploitée par la Commune.

Cet arrêté sera affiché pour une durée de deux mois à la Mairie d'ALLICHAMPS et de LOUVEMONT.

2003770

## SCEA

### « COMBE A L'ORGE »

SCEA au capital de 181 000 €  
52700 ROCHEFORT-SUR-LA-COTE  
507 820 785 RCS CHAUMONT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 01/02/2020, les associés ont décidé de réduire le capital social pour le porter à 74 210 €.

Pour avis, la Gérance  
2003659

## COMMUNE DE DINTEVILLE

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le maire de DINTEVILLE par arrêté en date du 19/02/2020 a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le plan de zonage d'assainissement.

A cet effet, le Tribunal Administratif a désigné, en date du 22/01/2020, en qualité de commissaire-enquêteur, M. Patrick RAMBOUR.

Il sera procédé à une enquête publique portant sur le zonage d'assainissement du 16 mars 2020 au 16 avril 2020 inclus. Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraplé par le Commissaire-Enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie de la commune, pendant la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le public pourra prendre connaissance du dossier sur place en mairie, et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions :

- sur le registre ouvert à cet effet tenu en mairie ;
- ou par écrit en adressant les correspondances au Commissaire-Enquêteur : Mairie de DINTEVILLE 12, rue du Ruisseau

52120 DINTEVILLE, avec mention sur l'enveloppe « Zonage d'assainissement » ou à l'attention de M. Patrick RAMBOUR,

- ou par courrier électronique envoyé à l'adresse : [mairie.dinteville@wanadoo.fr](mailto:mairie.dinteville@wanadoo.fr) avec mention : « Objet : Zonage d'assainissement » ;

Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie de DINTEVILLE :

- Le 16/03/2020 de 14h à 16h ;
- Le 11/04/2020 de 10h à 12h ;
- Le 16/04/2020 de 14h à 16h.

A l'issue de l'enquête publique, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur à la mairie et à la Préfecture de Haute-Marne aux jours et heures habituels d'ouverture, dès qu'ils seront reçus et pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête publique.

A DINTEVILLE, le 19/02/2020  
2003373

## Changement de régime matrimonial



### SCP ROUGIER-LARCHE

Centre Agora  
13 Avenue des États-Unis  
BP 183

52006 CHAUMONT CEDEX

Suivant acte reçu par Me ROUGIER, notaire à CHAUMONT, le 24/02/2020, M. René César ZAUVIVAN et Mme. Marie-Claude CONRAD, son épouse, demeurant ensemble au 10 Rue Hector Berlioz 52000 CHAUMONT, mariés à CHAUMONT, le 24/10/1960 sous le régime de la communauté de meubles et acquis ont adopté, pour l'avenir, le régime de la communauté universelle avec clause de distribution intégrale de ladite communauté au conjoint survivant édicté par l'article 1526 du Code Civil.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice, à Me Fabrice ROUGIER, Notaire au 13 Avenue des États-Unis 52000 CHAUMONT. En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal de Grande Instance de CHAUMONT.  
2003633

# La Voix

de la Haute-Marne

8, rue des Châliets - 52000 Chaumont

Tél. 03 25 87 08 65 - [orogere@voixdelahaute-marne.fr](mailto:orogere@voixdelahaute-marne.fr)[www.voixdelahaute-marne.fr](http://www.voixdelahaute-marne.fr)

LA VOIX DE LA HAUTE-MARNE est un hebdomadaire édité par la SA H.C.R.  
Gérant - Directeur de publication : Jean-Pierre de KERBRADOL

Directeur délégué, rédacteur en chef : Nicolas BERNARD

Chef d'agence : Orianne ROGER

Publicité locale : Tél. 03 25 88 29 50 - [publicite@voixdelahaute-marne.fr](mailto:publicite@voixdelahaute-marne.fr)

Publicité nationale : Espagne PRR, 72, rue d'Hauteville, 75010 Paris

Tél. 01 45 23 98 00

Abonnement 1 an : Papier 67 € - Numérique 55 €

Commission paritaire n° 0620 C 79762 • ISSN : 2108-4130

Impression : DIGITAPRINT

AVESNES-SUR-HEPPE

Origine du papier : France/Norvège - Certification papier produit à partir de fibres FSC®D

Issus de Forêts Certifiées Gérées Durablement - Pot. 0222

Société éditrice : CROIX DE LA HAUTE-MARNE - Principal associé : HCR

